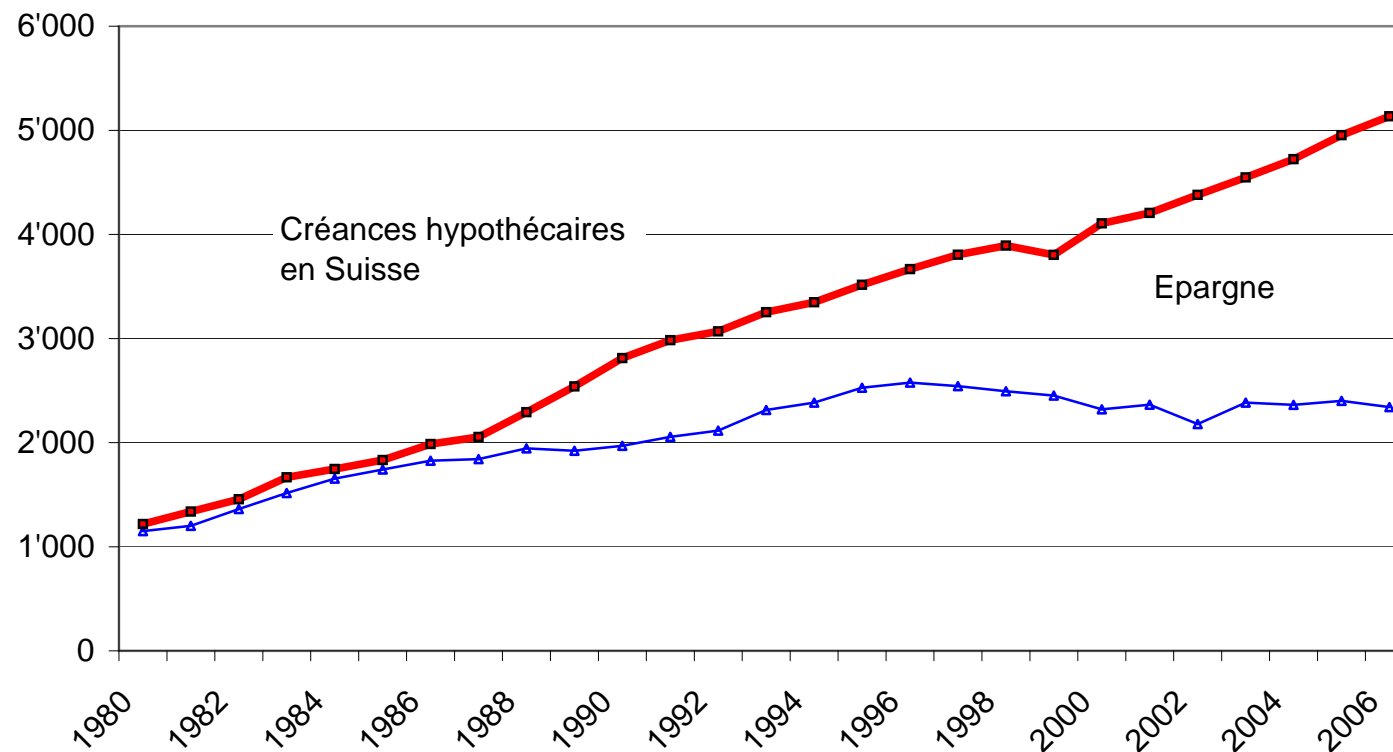


EVOLUTION DE L'EPARGNE ET DES CREANCES HYPOTHECAIRES DANS LE CANTON

Millions de francs



Jusqu'en 2001, l'épargne et les créances hypothécaires étaient réparties d'après les comptoirs des banques dans les cantons. Dès 2002, elles le sont d'après le domicile des épargnants et le lieu du gage.